

REGLEMENT PARTICULIER COUPES DE PAQUES

Championnat de France des Circuits

Association Sportive Automobile Armagnac Bigorre

Circuit : Paul ARMAGNAC à NOGARO

Date de l'épreuve : **2 au 5 Avril 2021**

Nombre de jours **4**

Niveau de l'Epreuve : **National P. E. A.**

Permis d'organisation Ligue Sport Auto Occitanie MP n° délivré

le Permis d'organisation FFSA n° délivré le



Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription. Ce meeting compte pour le Championnat de France Circuits FFSA, pour le Championnat de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées Coefficient 3 et le Challenge des Commissaires de la Ligue Sport Auto Occitanie Pyrénées.

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1 P. OFFICIELS

Directeur Sportif : Joël DO VALE _ Lic. n° 7681

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS 1 : GT4 _ Clio _ Mitjet International

BESOLI Josep <i>Lic. n° AND / 004</i>	LEROY J. Christophe <i>Lic. n° 5492</i>	LABEYRIE Jean-Claude <i>Lic. n° 1996</i>
Secrétaire : LAFFAILLE Sylvie		

Chargée des relations avec les concurrents : LARREGAIN M. Hélène / *Lic. n° 129467*

COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS 2 : F4 _ Alpine _ Funyo _ TC-TCA

Président	Membres	
BERNARD Nathalie <i>Lic. n° 171292</i>	MANGIAPAN Pascal <i>Lic. n° 21916</i>	<i>A définir</i> <i>Lic. n°</i>
Secrétaire :		

Chargé des relations avec les concurrents : MIO BERTOLO J. Jacques
Lic. n° 1297

Secrétaire de Meeting :	LESCOS Didier _ <i>Lic. n° 40536</i>
Pilote Safety-Car :	DO VALE Jérôme _ <i>Lic. n° 46401</i>
Pilote Leading-Car / Pilote Conseiller :	CLAIRAY Guy _ <i>Lic. n° RACB 3591</i>

DIRECTEURS DE COURSE :

	Directeurs de Course	Adjointe à la DC	DC Adjoints
FFSA GT - GT 4 France :	ADAM Alain <i>Lic. n° RACB 1632</i>	DIEBOLT Valérie <i>Lic. n° 12431</i>	HULOT René-Jean <i>Lic. n° 7288</i> NIEL Jean-Marc <i>Lic. n° 129470</i>
TC - TCA :	TBA		
F4 :	DO VALE Joël <i>Lic. n°7681</i>		
Renault Clio Cup Europe :	DO VALE Joël <i>Lic. n°7681</i>		
Alpine Elf Europa Cup	DO VALE Joël <i>Lic. n°7681</i>		
Sprint Cup by Funyo Sport Proto	DO VALE Joël <i>Lic. n°7681</i>		
Mitjet International	TBA		
Stagiaires :	HAMICHE Amar <i>Lic. n° 33073</i>	SARTHE Robert <i>Lic. n° 9928</i>	-

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

GT 4 :	OLIVIERI Christophe <i>Lic. n° 196602</i>	PETINGER J. Marc <i>Lic. n° 236553</i>	-
TC - TCA	TBA		
F4 :	CATHERINE Fabrice <i>Lic. n° 137368</i>	-	-
CLIO CUP Europe :	GARRIDO José <i>Lic. n° 44573</i>	RAMOS Elio <i>Lic. n° FPAK PT 20/0373</i>	-
ALPINE :	CRUQUET Michel <i>Lic. n° 16147</i>	-	-
FUNYO :	CHAZAL Patrick <i>Lic. n° 198486</i>	-	-
Mitjet International :	JOURNAUX Yvon <i>Lic. n° 19327</i>	-	-
Commissaires Techniques :	IMBERT Jean-François <i>Lic. n° 170395</i>	GRANDE Xavier <i>Lic. n° 250994</i>	-
Responsable Parc Fermé :	IMBERT J. François <i>Lic. n° 170395</i>	-	-

CHRONOMETRAGE :

Responsable :	GAASCH Josselin _ <i>Lic. n° 215786</i>		
Chronométreurs :	TBA	TBA	TBA

Officiel Pit-Lane	CLAIRAY Guy _ Lic. n° RACB 3591
Médecin Chef :	BECOUARN Yves _ Lic. n° 111355
Chargée de Presse :	ESTENAVE Marie-France
Commissaire délégué à la sécurité :	NIEL Jean-Marc _ Lic. n° 129470
Juges de Départ :	Directeurs de Course
Responsables des Commissaires :	CAVE Nick _ Lic. n° 189196 ENGEL Patrick _ Lic. n° 205164 SARTHE Robert _ Lic. n° 9928
Responsable Média-Presses SRO :	RAFFERMI Vicky
Responsable Pénalités :	NIEL Jean-Marc _ Lic. n° 129470
Responsable Sortie Pit-Lane :	Commissaires Stands
Responsable Vitesse Voie des Stands :	Commissaires Stands

1.2 P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Horaires détaillés en annexe.

1.3 P. VERIFICATIONS (PAR CATEGORIE) (en attente d'information des plateaux)

Vérifications administratives :

- FFSA GT – GT4 France →
- TC – TCA →
- Renault Clio Cup Europe →
- Chpt de France F4 →
- Alpine Elf Europa Cup →
- Mitjet International →
- Sprint Cup by Funyo →

Vérifications techniques :

- FFSA GT – GT4 France →
- TC – TCA →
- Renault Clio Cup Europe →

- Chpt de France F4 →
- Alpine Elf Europa Cup →
- Mitjet International →
- Sprint Cup by Funyo →

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements sont reçus par les responsables de plateaux.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes : FFSA GT – GT4 France _ TC – TCA _ Renault Clio Cup Europe _ Championnat de France F4 _ Alpine Elf Europa Cup _ Sprint Cup by Funyo Sport Proto _ Mitjet International

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Conforme au cahier des charges de chaque catégorie

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le circuit Paul Armagnac de NOGARO bénéficie d'une licence de parcours n° 19 jusqu'au 17 mars 2023.

Il sera obligatoirement **parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre.**

Longueur du circuit : **3636 m**

Pôle : **à droite départ ARRETE _ à gauche départ LANCE**

Nombre de voitures admises :	<u>ESSAIS</u>	<u>COURSE</u>
- Championnat de France GT	60	50
- TC - TCA	54	44
- Championnat de France F4	42	36
- Alpine Elf Europa Cup	54	44
- Renault Clio Cup	54	44
- Mitjet International	54	44
- Sprint Cup by Funyo Sport Proto	42	36

Panneau officiel d'affichage : **Tour de contrôle**

Salle de briefing : **1^{er} étage au-dessus des stands**

Parc fermé : **Arrière Hall Technique**

PARC CONCURRENTS - PADDOCK

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée. Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Tout démontage de structure est formellement interdit avant le lundi 5 avril 2021 à 16 heures.

Pendant les heures de fermeture :

- ➔ L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- ➔ Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,
- ➔ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

Néant.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1 P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : **12**

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : **2 de 9kg poudre & 1 de 6l eau + additif**

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche : **36**

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

11.2 P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit **est équipé d'un centre médical permanent.**

Le circuit **est équipé d'une structure de soins intensifs.**

Nombre d'ambulance pour les concurrents : **3**

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : **OUI**

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : **OUI**

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique : **Même organisateur**

Horaires détaillés de l'épreuve.

Plan du circuit avec les emplacements des camions, carburant et pneumatiques.